

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2010**

1 - RAPPORT ANNUEL 2009 SERVICE PUBLIC ET L'ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS :

Monsieur GILLET a fait une présentation détaillée au Conseil Municipal du rapport annuel 2009 du service public de l'assainissement adopté précédemment par la Communauté de Communes Champagne Vesle. Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

Monsieur GILLET a également procédé à la présentation du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés. Ce dernier a été adopté à l'unanimité.

2 - CONSULTATION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET D'OPPORTUNITE DE L'AMENAGEMENT DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE. RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres pour le choix de la société chargée de la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité de l'aménagement du patrimoine de la commune, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 Août 2010 pour apprécier la recevabilité des deux dossiers de candidature .

Après étude des dossiers et en fonction des critères définis dans le cahier des charges, la commission a retenu la proposition de la Société ASCISTE Ingénierie pour un montant de :

- 8 124 € H.T. pour le lot n° 1 : Choix de maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers municipaux et de,
- 9 925 € H.T pour le lot n° 2 : Etude de faisabilité et d'opportunité du patrimoine communal.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres et charge Madame le Maire des formalités nécessaires à la suite de ce dossier.

3 - MISE EN SENS UNIQUE D'UNE PARTIE DE LA RUE DES MOYERES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la circulation dans la Rue des Moyères dans sa portion allant du n° 32 au n° 14 est dangereuse compte tenu du stationnement des véhicules de chaque côté de la chaussée.

La commission voirie et bâtiments a déjà réfléchi à ce problème de sécurité et l'a déjà évoqué lors du Conseil Municipal en date du 12 Avril 2010. Elle propose d'instaurer un sens unique de la circulation sur cette portion dans le sens de la montée pour les véhicules venant de la Rue des Bavolets.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Décide d'instaurer un sens unique de circulation dans la Rue des Moyères dans sa portion allant du n° 32 au n° 14 dans le sens de la montée.
- Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront la rue des Bavolets pour rejoindre la partie haute de la Rue des Moyères.
- La signalisation réglementaire sera mise en place à la charge de la Commune de Les Mesneux.

4 - ELABORATION DU P.A.V.E. (PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les communes avaient dans l'obligation d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) avant le 23 décembre 2009.

Ce plan est un diagnostic et un outil de programmation qui précise les conditions et délais de réalisation des actions de mise en accessibilité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place le PAVE pour notre commune et de constituer un groupe de travail qui sera piloté par Anne Marie CAILLAT.

5 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose de quatre terrains à bâtir situés Rue des Vianneries et Rue des Coutures .

Pour procéder à la vente de ces parcelles, il est désormais nécessaire d'établir un budget annexe spécifique au budget principal de la commune pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un budget annexe 2010 pour les quatre parcelles communales et propose de lui donner l'appellation « Lotissement Les Vianneries » qui sera situé au lieudit « Les Tuilots ».

6 - QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux communaux : élaboration d'un bulletin communal « spécial travaux » en cours de réalisation.
- Le boulanger de Pargny les Reims a repris une tournée sur le village depuis le 14/09/2010.
- L'entreprise Jean BROUART de Sacy a été retenue par la commission bâtiment pour la réalisation des faux plafonds de la Mairie pour la somme de 3962 € T.T.C.
- Rentrée scolaire : Effectif du regroupement 145 élèves (58 maternelles et 87 primaires) repartis sur les 4 villages. Par manque d'effectif, le jardin d'enfants n'a pu ouvrir à la rentrée de septembre. Si le nombre d'enfants le justifie, il pourra être ouvert à la rentrée de Janvier 2011.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 11 OCTOBRE 2010 A 20 H 30.